MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION DU MAIRE

N° 2023 – 224

Approuvant la signature d'un marché de balayage mécanisé de la voirie communale

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2124-2, R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDERANT que la commune a besoin de procéder au balayage d'un certain nombre de rues à l'aide d'engins mécanisé ;

CONSIDERANT que pour ce faire le choix a été fait de faire appel à un prestataire extérieur ;

CONSIDERANT qu'au vu du montant estimatif du marché, une procédure d'appel d'offre a été lancé ;

CONSIDERANT qu'à l'issue de la procédure de mise en concurrence, il est apparu que l'entreprise EUROPE SERVICE VOIRIE présentait l'offre la mieux disante ;

DÉCIDE

ARTICLE 1
Un marché de service relatif au balayage mécanisé de la voirie communale est signé avec la société EUROPE SERVICE VOIRIE demeurant 6 rue de la Bièvre – ZAC les Aunettes à EVRY (91000)

ARTICLE 2
Le contrat débutera à compter de la réception de l'ordre de service de notification par le prestataire. Il est reconductible trois fois pour une période d'un an soit quatre ans maximums.

ARTICLE 3
Le prestataire sera rémunéré conformément aux prix unitaires indiqués dans l'AE appliqués aux quantités.

ARTICLE 4
La dépense est inscrite au Budget Ville.

ARTICLE 5
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame la comptable publique.

ARTICLE 6
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 2 novembre 2023

Le Maire
Olivier THOMAS



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20231102-DEC2023-224-CC
Date de télétransmission : 07/11/2023
Date de réception préfecture : 07/11/2023